



INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Prime de naissance

Administration communale de Ganshoren

Avenue Charles Quint 140

1083 Ganshoren

Introduction

Le but de ce document est de vous fournir de manière simple toutes les informations nécessaires sur le traitement de vos données à caractère personnel par le service Famille dans le cadre de l'octroi des primes de naissance.

Ce document n'est pas un formulaire et ne doit donc pas être remis au service concerné.

Traitement des données personnelles

Les données traitées sont :

- Nom et prénom ;
- Adresse ;
- Date et lieu de naissance ;
- Numéro(s) de téléphone ;
- Informations relatives à/aux enfant(s).

Ces données sont utilisées dans le but d'octroyer une prime de naissance.

Ce traitement est basé sur le motif légal suivant :

- Exercice des missions de l'autorité publique via un règlement communal.

Vos données ne sont pas stockées hors de l'union européenne.

Quels sont vos droits ?

La loi vous autorise à :

- Recevoir une information claire au sujet du traitement de vos données ;
- Demander une rectification de vos données ;
- Obtenir une copie des données ;
- Demander l'effacement des données, dans la mesure où il n'existe pas une obligation de conserver ces données ;
- Demander la suspension du traitement de vos données (sans effacement).

Pour exercer ces droits ou pour toute question/remarque concernant le traitement de vos données, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données et/ou au Référent de l'administration communale de Ganshoren :

Par e-mail : privacy@ganshoren.brussels

Par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, à l'adresse de la commune, Avenue Charles-Quint 140, 1083 Ganshoren.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données :

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>